Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°01 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2026.**

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 23**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

Yvan AUGUET

Université de Perpignan Via Domitia

PJ : PV CA du 25/09/2026
CPI : Direction / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°02 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/31-01 n°04 du 31 janvier 2025 relative à la charte visioconférence fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection (CdS) à l'UPVD ;
Vu la circulaire n°6518-SG du Premier ministre du 28 janvier 2026 relative à la généralisation de l'usage du service interministériel de visioconférence « Visio » dans les services de l'Etat et les organismes sous sa tutelle,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La modification de la charte fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection (CdS) a l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 23**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Charte susmentionnée
CPI : DRRH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°03 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 et R631-1 ;
Vu le décret n° 2026-988 du 23 octobre 2026 relatif à l'accès aux formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Présentation de la réforme des études accès santé, suivie du vote du catalogue des Licences Portail Santé :** *l'ouverture de la licence portail santé dans le cadre des filières : Science de la vie ; SVT ; Droit ; Chimie et Economie et Gestion au titre de la rentrée universitaire 2027/2028.*

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 23**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 23	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 23	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

Yvan AUGUET

CPI : Direction / DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°04 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les capacités d'accueil des diplômes nationaux 1er et 2nd cycle pour l'année universitaire 2027/2028** sous réserve des modifications suivantes relatives à la licence professionnel Métiers du BTP : génie civil et construction parcours Gestion de Travaux et Encadrement de Chantier (GTEC) :
- Sur le site de Perpignan : la capacité globale pour 2027 est de **« 28 »** au lieu de « 0 »
- Sur le site de Nîmes : pour rappel la capacité globale pour 2026 est de **« 0 »** au lieu de « 28 ».

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,



Yvan AUGUET

PJ : capacités d'accueil des licences ; BUT ; DEUST ; LP et Masters susmentionnées
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°05 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/12-12 n°17 du 12 décembre 2025 relative à la création du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport ;
Vu l'avis du conseil de la faculté de droit et des sciences économiques du 9 septembre 2026 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La modification du diplôme d'université (DU) Droit et économie du sport.**

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Dossier d'habilitation du DU susmentionné
CPI : DFVU / UFR DSE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°06 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La convention de subvention pour le programme ERASMUS+ 2026-1-FR01-KA131-HED-000439511 entre l'Agence Erasmus+ France / Education Formation et l'UPVD .**

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Convention susmentionnée
CPI : SRIT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°07 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La convention de subvention pour le programme ERASMUS+ 2026-1-FR01-KA171-HED-000445995 entre l'Agence Erasmus+ France / Education Formation et l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : Convention susmentionnée
CPI : SRIT / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 6 novembre 2026

yA/hB/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2026/6-11 n°08 du 6 novembre 2026

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2025/28-03 n°01 du 28 mars 2025 déclarant Monsieur Yvan Auguet élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 3 novembre 2026,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Convention recherche :**

N°	**1234**
UR	CEFREM
Responsable scientifique	Lies LONCKE
Gestionnaire	UPVD
Financeur	ANR
Montant (HT)	234 434,25
Partenaires	ANR
Date de début	10/1/2026
Durée	48 mois
Objet	Décision attributive d'aide relative au projet DEMAIN "DEMerara Investigation iNtégrée"

Membres composant le conseil : 31	**Pour : 22**
Membres en exercice : 31	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 22	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 22	

Fait à Perpignan, le 6 novembre 2026

Le Président,

Yvan AUGUET

PJ : DÉCISION ATTRIBUTIVE D'AIDE VALANT CONDITIONS PARTICULIERES n° ANR-26-CE01-2348-01
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr